

Vous êtes étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

Les principales informations sur l'inscription en licence à l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Informations sur l'inscription

Pourquoi doit-on s'inscrire à l'université ?

- Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves CPGE inscrits dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés.
- L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec votre lycée. Seule l'inscription à l'université ouvre les dispositions établies par la convention
- L'inscription à l'université permet d'obtenir une «équivalence» avec le parcours de licence d'inscription et de se réorienter au cours ou après la CPGE. Elle permet la délivrance d'une carte d'étudiant et l'accès aux services offerts aux étudiants : accès aux bibliothèques universitaires, ressources numériques, services d'orientation... (voir intranet étudiant [LEO](#))

Comment s'inscrire à l'UGA ([première inscription UGA](#) ou [réinscription UGA](#)) ?

- **Elève en CPGE1** : vous devez vous inscrire en parallèle en 1^{ère} année de licence :
 - vous choisissez votre licence parmi l'[offre de formation de l'UGA](#) ouverte aux élèves CPGE1 de votre filière,
 - vous saisissez votre choix via un questionnaire en ligne sur le [site de l'UGA](#) du **6 au 16 octobre 2026**,
 - après vérification, l'université vous délivre un identifiant de connexion au serveur d'inscription web,
 - vous procédez à votre inscription administrative **du 19 novembre au 10 décembre 2026** : dépôt des pièces justificatives et paiement des droits par le web
- **Elève en CPGE2** : vous devez vous inscrire en parallèle en 2^{ème} année de licence :
 - vous choisissez votre licence parmi l'[offre de formation de l'UGA](#) ouverte aux élèves CPGE2 de votre filière,
 - si vous étiez inscrit à l'UGA en 2025/26, vous vous connectez au serveur d'inscription web avec vos identifiants (date de naissance + numéro d'étudiant UGA 25/26) et procédez à votre inscription administrative en licence (dans un seul parcours) par le web **du 19 novembre au 10 décembre 2026**
 - si vous n'étiez pas inscrit à l'UGA en 2025/26, vous devez procéder à votre inscription administrative par correspondance. Contactez **début novembre** l'Assistance CPGE via le formulaire de contact en ligne pour obtenir le dossier à compléter et à transmettre avec les pièces justificatives **du 19 novembre au 10 décembre 2026**
- **Elève 5/2 (cube)** :
 - CPGE scientifique ou économique : vous devez vous inscrire en 2^{ème} année de licence (dans un autre parcours ou mention si 2^{ème} année validée en 2025/26) et procéder à votre inscription administrative par correspondance. Contactez **début novembre** l'Assistance CPGE via le formulaire de contact en ligne pour obtenir le dossier à compléter et à transmettre avec les pièces justificatives **du 19 novembre au 10 décembre 2026**
 - CPGE littéraire : vous devez vous inscrire en 3^{ème} année de licence. Vous procédez à votre inscription administrative **du 19 novembre au 10 décembre 2026** : dépôt pièces justificatives et paiement des droits par le web

Attention :

- En application de l'art. D612-29 du Code de l'Education, l'inscription parallèle à l'Université ne sera plus possible au-delà du **15 janvier** de l'année en cours.
- La date-limite des demandes d'annulation d'inscription à l'UGA (démission cursus CPGE) est fixée au **15/01/2027**.

Combien coûte l'inscription ?

- Vous devez tout d'abord, **à partir d'octobre**, impérativement vous acquitter de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** sur le site web national (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>) : le montant est de **105 €** (exonération du paiement pour les boursiers nationaux).
- Vous devez ensuite régler à l'UGA le montant des droits universitaires 2026-2027 :
 - Etudiant non-boursier national : **178 €**
 - Etudiant boursier national : exonération des droits d'inscription (0€)
 - CPGE2 5/2 («Cubes») scientifiques ou économiques **se réinscrivant à l'UGA en L2** : exonération des droits d'inscription, par délibération du Conseil d'Administration de l'UGA.

- Le règlement des droits d'inscription s'effectue par paiement sécurisé uniquement par **carte bancaire** pour les inscriptions par le web. En cas d'inscription par correspondance, le paiement s'effectue par virement ou chèque.
- vous recevrez par mail 48h après votre inscription vos identifiants de connexion à votre intranet étudiant LEO. Le certificat de scolarité sera disponible sur l'intranet dans la partie *mondossierweb*. Les cartes d'étudiant seront transmises en janvier 2027 à votre lycée

Plus d'informations sur la procédure d'inscription sur le [site de l'UGA](#). En cas de problème, contactez l'Assistance CPGE via le formulaire de contact en ligne.

La validation de l'année en parcours de licence

Comment cela fonctionne-t-il ?

A la fin de l'année universitaire (début juillet), la commission mixte pédagogique réunit les professeurs de CPGE et les professeurs des licences de l'UGA. Ensemble, en application du texte de la convention de la Région académique signé par les parties, ils examinent les dossiers des élèves de CPGE au regard des résultats de l'élève en CPGE et des attendus de la licence d'inscription. La commission mixte transmet au jury de la licence dans laquelle l'élève est inscrit son avis sur la validation de l'année.

Les **jurys de licence** (et eux seuls) prononcent la validation de l'année de licence, ce qui emporte l'attribution de crédits ECTS correspondants, au titre de la licence d'inscription (Licence 1 = 60 ects, Licence 2 = 120 ects, Licence 3 = 180 ects).

Comment savoir si j'ai validé mon année de licence ?

Lorsque la délibération du jury de votre licence d'inscription a eu lieu, l'UGA met à votre disposition les résultats sur [LEO](#), l'intranet étudiant.

Vous retrouverez les identifiants nécessaires à la connexion sur le mail réceptionné 48h après votre inscription.

Informations sur la réorientation

Vous êtes élève CPGE 1^{ère} année et vous envisagez d'arrêter la CPGE pour vous réorienter en cours d'année 2026/2027 en 1^{ère} année de licence à l'UGA

- 1/ Vous pouvez intégrer la 1^{ère} année de licence dans laquelle vous êtes inscrit (ou autorisé à vous inscrire) :
 - au plus tard fin octobre pour suivre les cours du semestre 1
 - au plus tard le 15 décembre pour suivre les cours du semestre 2
- 2/ Vous souhaitez vous réorienter vers une licence ou formation de 1^{ère} année hors cadre convention UGA-CPGE :
 - Vous relevez de la commission de réorientation de l'université : se conformer au calendrier et à la procédure de réorientation sur [le site de l'UGA](#).
 - Vous devez créer votre dossier avant le **27 novembre** et le transmettre au plus tard le **3 décembre 2026**

Pour vous accompagner, il est conseillé de prendre contact avec l'Espace d'information Orientation : orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr ou avec le responsable pédagogique de la licence (mention, parcours ou année) que vous souhaitez intégrer.

Vous êtes élève CPGE et vous envisagez d'arrêter la CPGE en fin d'année 2026/2027 pour vous réorienter en licence à l'UGA en 2027/2028

- Dans le cadre de la convention, vous devez déposer une demande de réorientation selon les procédures indiquées sur le site de l'UGA au printemps 2027
- La commission mixte pédagogique réunissant les professeurs des lycées et de l'UGA étudie début juillet les demandes relevant du cadre de la convention CPGE-UGA. Au vu des résultats de l'année, elle formule un avis pour les jurys de licence. L'admission en licence relève du jury de licence après avis de la commission mixte.

Vous souhaitez changer de licence dans le cadre de l'inscription parallèle UGA (poursuite CPGE) en 2027/28

Vous devez déposer une demande de changement d'inscription en suivant les procédures indiquées sur le site de l'UGA au printemps 2027.